

Zones et secteurs

Limites de zones et secteurs

PRESCRIPTIONS

- Ponctuelles**
- Arbres isolés remarquables à protéger (L151-23 du CU al.1)
 - Espaces boisés classés à conserver (L113-1 du CU)
 - Changement de destination (L151-11-2° du CU)


- Linéaires**
- Chemins de randonnée
 - Murs d'enceinte
 - Marges de recul (L111-6 du CU)
 - Linéaires commerciaux
 - Voies et chemins d'intention
 - Voies douces, chemins piétons à conserver et à créer
 - Conditions de desserte
 - Continuité végétale à planter : haies, arbres, massifs
 - Symbolique des Haies en AVAL
 - Espaces boisés classés à conserver (L113-1 du CU)
 - Haies et alignements d'arbres à préserver (L151-23 du CU al.1)

- Surfactiques**
- ▨ Périmètres d'OAP
 - ▨ Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
 - ▨ Zones non aedificandi
 - ▨ Espaces paysagers à préserver (L151-23 du CU al.1) - Parcs et jardins
 - ▨ Emplacements réservés
 - ▨ Terrains à vocation d'habitat dédié à la sédentarisation des gens du voyage
 - ▨ Zones humides Code de l'environnement et zones humides fonctionnelles à protéger
 - ▨ Espaces boisés classés à conserver (L113-1 du CU)
 - ▨ Espaces paysagers à préserver (L151-23 du CU al.1) - Bois
 - ▨ Éléments de patrimoine à caractère intéressant
 - ▨ Éléments de patrimoine à caractère remarquable
 - ▨ Éléments de patrimoine à caractère exceptionnel
 - ▨ Plantations à réaliser
 - ▨ Terrains cultivés non-bâti à protéger en zone urbaine (L151-23 al.2)
 - ▨ Secteurs de continuités écologiques des cours d'eau

Informations

- Surfactiques**
- ▨ PPRI - Protection forte
 - ▨ PPRI - Protection moyenne
 - ▨ Atlas des zones inondables

4.2.LOUVIGNE



PLU i
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du ...	Vu pour être annexé à la délibération du ...	Vu pour être annexé à la délibération du ...

4.2.LOUVIGNE

4 Règlement graphique

Date de l'édition : 21.03.2023

Emplacements réservés

Objet	Surface
ER n°1	5999 m²
ER n°2	1766 m²
ER n°3	947 m²
ER n°4	8162 m²

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Référence AP	Contenu de l'AP	Surface
HA-W_1	L'alignement de la Chapelle	20023 m²
HA-W_2	L'alignement de la Chapelle	2410 m²
HA-W_3	L'alignement de la Chapelle	46123 m²

